

# Le Fonds de dotation d'Artisans du Monde

## Modalités de don

1. Remplir complètement le bulletin de don au verso.
2. Établir le chèque à l'ordre du Fonds de dotation d'Artisans du Monde.
3. Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante:  
Fonds de dotation d'Artisans du Monde  
53, boulevard de Strasbourg  
75010 Paris



## Des avantages fiscaux

### Pour les particuliers:

Le fonds de dotation donne droit à la déduction de 66% du montant de l'impôt sur le revenu. Pour tout contribuable qui verserait, par exemple, 100 euros au fonds de dotation, le coût réel ne serait que de 34 euros. Le fonds de dotation émettra un reçu fiscal qui sera adressé à tous les donateurs qui en auront fait la demande sur le bordereau. Un don effectué en 2010 donne droit à une déduction de l'impôt à payer sur la déclaration d'impôts de 2011.

### Pour les entreprises:

Cette déduction fiscale concerne également les entreprises et donc les associations locales Artisans du Monde si ces dernières paient de l'impôt sur les sociétés. Le don n'est plus une charge d'exploitation qui vient réduire le bénéfice et donc l'impôt, il est directement déduit pour 60% du montant de l'impôt.

### Pour les personnes ou les structures non imposables:

Il n'y a malheureusement pas de crédit d'impôt. Par contre, si le montant du don est supérieur à 20% du revenu imposable pour les personnes physiques ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxe pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, la fraction excédentaire peut être reportée sur 5 ans.

## Faire un legs

Ce legs vous permet de transmettre vos biens (totalement ou partiellement) par testament au Fonds de dotation Artisans du Monde. Ce dernier s'engage au respect de vos volontés. A tout moment, vous êtes libre de modifier ou d'annuler votre testament. Votre legs n'est effectif qu'à votre décès et est exonéré de tout droit de succession. Sachez qu'en l'absence d'héritiers, et sans disposition testamentaire, l'ensemble de vos biens reviendra à l'État.

Pour plus d'informations:  
Contactez nous  
01 56 03 93 50  
[fonds-dotation@artisansdumonde.org](mailto:fonds-dotation@artisansdumonde.org)

# BULLETIN DE DON AU FONDS DE DOTATION D'ARTISANS DU MONDE

Bulletin à compléter et à retourner au fonds de dotation d'Artisans du Monde  
53, boulevard de Strasbourg, 75010 Paris.  
Pour toute information, contacter le: 01 56 03 93 50

Je soussigné (e),

Personne physique

Melle

Mme

M.

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse complète.....  
Tel.....  
Code Postal.....  
Ville.....  
Pays.....  
Courriel.....  
Né (e) le.....à.....  
Nationalité.....Profession.....

Personne morale (société, association...)

Dénomination.....  
Forme juridique.....  
Adresse du siège social.....  
Représentant légal.....agissant en qualité de.....  
Tel.....Fax.....  
Courriel.....

Pour toute correspondance, le fonds adressera le courrier au nom et prénom de:

Je fais don au Fonds de dotation d'Artisans du Monde de la somme de:

30 Euros [soit 10,20 Euros après déduction fiscale\*]

50 Euros [soit 17 Euros après déduction fiscale\*]

100 Euros [soit 34 Euros après déduction fiscale\*]

Montant libre : ..... euros

*Règlement par chèque ci-joint n°..... à l'ordre du Fonds de dotation d'Artisans du Monde.  
Cochez la case suivante si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal*

\* Le calcul de cette déduction fiscale concerne les particuliers imposables (qui peuvent déduire 66% du montant de leur don de leur impôt sur le revenu) Si vous êtes une entreprise ou une association ayant l'impôt sur les sociétés, cette déduction fiscale est de 60%. (Articles 200 et 238 bis du code général des impôts).

Fait à:

Le:

Signature du donateur: